

Note de service

Destinataires :	Médecins Pharmaciens Personnel infirmier	} CIUSS-EMTL
Expéditeur :	Comité sur l'antibiogouvernance (PRAG) du CIUSSS-EMTL	
Date :	18 novembre 2024	
Objet :	- Traitement de la bactériémie prouvée ou suspectée à <i>S. aureus</i> - Traitement de l'infection à <i>C. difficile</i>	

Le Comité sur l'antibiogouvernance avec la collaboration du Service de maladies infectieuses et microbiologie médicale a mis à jour deux lignes directrices;

- **Traitement de l'infection à *C. difficile* :**
 - Ajout de l'antibiotique fidaxomicine. Ce dernier a été autorisé en médicament d'exception par la RAMQ pour certaines conditions cliniques.
- **Traitement de la bactériémie à *S. aureus*, *S. lugdunensis* ou *S. pseudintermedius* :** prise en charge initiale dès la 1^{ère} hémoculture positive.

Consulter ces documents sur le site intranet du PRAG en cliquant sur le lien suivant ;

- [Lignes directrices](#)

OU en suivant le chemin ci-dessous sur la page Intranet

[Soins et services](#) / [Services professionnels](#) / [Programme d'Antibio Gouvernance \(PRAG\)](#) / [Lignes directrices](#) / [CIUSSS](#)

Nous vous invitons à transmettre cette information à vos collègues.

